

Richard Toé consultant indépendant

Faladiè SEMA Rue 802 porte 368

Bamako Tel 76 45 54 61 / 78 96 67 16

COMMUNICATION

**THEME : « LES OSC ET LE RENFORCEMENT DE LA
DEMOCRATIE AU MALI »**

**FAIRE-VALOIR, SUBSTITUTION OU CONTRE-POUVOIRS ?
LE CAS DES AUTORITES ET INSTITUTIONS TRADITIONNELLES**

Présentée par : **Richard TOE,**

Consultant Indépendant

Janvier 2011

SOMMAIRE

INTRODUCTION

**I- ORIGINE DU CLIVAGE ENTRE L'ETAT MODERNE ET LES AUTORITES ET
LEGITIMITES TRADITIONNELLES**

II- PROBLEMATIQUE DE L'ETAT COLONIAL

III- PROBLEMATIQUE DE L'ETAT POST-COLONIAL

CONCLUSION

INTRODUCTION

La question se pose à savoir : de quelle société civile parle-t-on ? Celle traditionnelle ou moderne ? Des multiples définitions que l'on donne de la société civile africaine, ainsi que les différents contenus, il en ressort qu'une partie importante de la société « civile » a été oubliée du fait des grandes ruptures opérées dans notre histoire coloniale, celle représentée par les autorités et les institutions traditionnelles.

I- ORIGINE DU CLIVAGE ENTRE L'ETAT MODERNE ET LES AUTORITES ET LEGITIMITES TRADITIONNELLES

Il faut probablement situer une des origines de l'hostilité de notre Etat vis-à-vis des autorités et institutions traditionnelles de notre pays.

La 1° République, puis la 2° soit 8+23 ans de pouvoir civil et Militaire n'ont pas permis de solder ce contentieux historique. D'où la problématique de l'insertion des autorités et légitimités traditionnelles dans le nouveau contexte démocratique du Mali.

Plusieurs autorités ainsi que plusieurs légitimités se rencontrent dans l'espace communale décentralisée au Mali.

On peut citer entre autres, l'autorité de l'Etat à travers l'administration, l'autorité traditionnelle à travers les chefs de village et autres institutions. Les légitimités démocratiques nées des urnes et les légitimités historiques traditionnelles nées des alliances et pactes multiples.

II- PROBLEMATIQUE DE L'ETAT COLONIAL

Il faut savoir que quatre grandes ruptures ont marqué la période coloniale. Elles sont à l'origine de la méfiance entre l'Etat et les citoyens de notre société civile.

- ***la rupture politique*** : les peuples ont perdu toute souveraineté : Les autorités et institutions traditionnelles ont été de tout temps les gestionnaires de l'espace ouest-africain. Le colonisateur a décapité les fédérations, les ensembles sous-régionaux et régionaux qui existaient en Afrique de l'Ouest. Toutes les entités politiques ont été décapitées pour ne laisser que le niveau village. Les masses africaines et certaines de ses élites ignorent que ces entités existaient sur le plan local, régional et

interrégional. Le Français Ferdinand De Saussure disait ceci ; « il faut faire oublier aux africains les vestiges de leur passé, de leurs langues... ».

- **la rupture culturelle** : les peuples ont perdu toute souveraineté sur l'éducation de leurs enfants, il s'agit là de la rupture la plus durable ; Et pourtant, c'est dans ce domaine que la production de la société africaine est imbattable. La culture africaine est capable de fournir des richesses plus importantes que la richesse apportée par les minerais. Or, malheureusement, l'école coloniale va produire des cadres pour servir la France en priorité et en suite l'administration coloniale.
- **la rupture économique** : la démonétisation de la monnaie locale, l'implantation de l'économie d'exportation ont mis à terre l'ensemble des échanges horizontaux ; En Afrique de l'ouest précoloniale, il existait des échanges nord-sud, sud-sud. Des bourses existaient pour certains produits tels la cola, le sel et l'or. La cola et l'or venaient du sud et le sel venait du nord. Une prospérité était bâtie sur ces produits. La monnaie africaine de l'époque, à savoir le cauri, a été démonétisée. L'élite africaine qui détenait le pouvoir économique et par-dessus le pouvoir politique, s'est vue du jour au lendemain ruinée, humiliée, jetée en pâture. Il a été substitué à la monnaie africaine la monnaie coloniale. Une nouvelle classe d'hommes riches sachant parler la langue du colon et formé à l'utiliser. la nouvelle monnaie a émergé à partir des institutions nées de l'école et de l'Eglise.
- **la rupture administrative** : désormais l'administrateur sera nommé, ce sera le Commandant. Les ordres viendront d'en haut. L'organisation militaire porte toujours les symboles de la conquête coloniale jusque dans ses habitudes vestimentaires. L'armée n'a pas changé de tenue. Dans ces conditions, les populations préfèrent se confier aux Dosso qu'aux militaires ou aux Policiers.

L'Etat post – colonial pouvait – il réduire ces ruptures de façon significative ?

Les évènements qui ont conduit au **26 mars 1991** au Mali sont une réponse.

Le **26 mars 1991** suivi de la conférence nationale ont formulé clairement la nécessité de la refondation de l'Etat par la mise en œuvre de la réforme de décentralisation.

III- PROBLEMATIQUE DE L'ETAT POST-COLONIAL: quel Etat ? Quelle gouvernance ?

Cinq décennies après l'indépendance malgré les efforts considérables les grands défis demeurent.

Que faire ? Que ne pas faire ? Que se passe – t – il ?

Il faut repenser le concept de **gouvernement endogène**. Le gouvernement endogène n'a pas de poids. Dans ce type de gouvernement, l'Etat est un chapeau. Dès qu'on sent le poids de l'Etat, il y a un dysfonctionnement qui se produit. **L'Etat doit être comme le ciel**, visible en tout temps et en tout lieu. Personne ne peut ignorer sa présence mais il ne doit être un poids pour personne en termes d'individu et de groupes d'individus. ***Quand le soleil lève, il ne saute pas un village parce qu'il est petit (on dit les anciens)***. En ce sens, **l'Etat doit être équitable**. Il n'est ni pour les « capitalistes », ni pour les « socialistes », ni pour les « pauvres », ni pour les « riches ». Dès lors qu'il prend partie pour un groupe, il perd sa légitimité pour l'autre partie.

Des structures d'appui comme SUCO (ONG Canadienne) et Sahel 21 ont compris qu'il faut reconstruire la société à partir de la base (communautés villageoises et communales) en remontant vers le sommet (Etat).

CONCLUSION

Il s'agit de note synthétique des mesures et propositions visant la réalisation de la cohabitation entre les légitimités traditionnelles « le Mali réel » et les légitimités modernes « le Mali officiel ».

Au terme de l'étude sur la problématique de l'insertion des institutions et autorités traditionnelles dans le contexte démocratique du Mali, nous avons constaté que toutes les grandes mutations que notre société a connues se sont faites toujours en s'appuyant sur les institutions et les autorités locales. Il ya eu parfois de grandes résistances, mais la cohabitation a fini par être négociée.

Ainsi, de l'islam à la colonisation, malgré les bouleversements et les changements d'hommes à la tête des institutions, ces mutations se sont toujours appuyées sur les autorités et les institutions traditionnelles, ainsi que sur les medias traditionnels pour transformer et former les élites, dans le but d'asseoir durablement leur influence. **C'est la une constance de l'histoire. Il en sera de même pour la mise en œuvre de la décentralisation et de l'ancrage de la démocratie dans notre pays.**

C'est ici que se situe la réponse à notre interrogation. Les autorités et les institutions traditionnelles qui représentent et gèrent 70% à 80% de la population sont au cœur de la société civile. Elles devraient devenir les alliées objectives de la décentralisation et de la démocratie pour réduire l'influence de la bureaucratie centralisée. Il faut donc réaliser cette alliance politique.

- 1) **Mesures politiques** : reconnaissance officielle par l'autorité politique (le chef de l'Etat) des légitimités et institutions traditionnelles. (un discours dans toutes les langues)
- 2) **Mesures institutionnelles** : création d'un organe de mise en synergie des volontés des différentes légitimités au niveau des communes, des cercles, des régions, ainsi qu'au niveau du « **Haut Conseil des Collectivités, aujourd'hui remise en cause** ». Cet organe est placé sous la conduite des autorités élues.
- 3) **Mesures législatives** : substituer un décret de réconciliation à celui qui supprimait les pouvoirs traditionnels à travers les chefs des cantons. Ce décret doit prendre en compte toutes les frustrations, les humiliations et les rancœurs vécues pendant toutes ces décennies. Une cérémonie de réconciliation et de pardon collectif pourrait s'organiser (genre flamme de la paix de Tombouctou). On pourrait enrichir notre sanankunya de

nouvel apport du *genre (sanankunya entre l'US-RDA- PSP, afin de domestiquer la lutte politique au mali).*

4) **Identifier dans l'espace communale ces institutions crédibles, populaires capables de participer de façon efficace à la mobilisation souhaitée. Leur apporter l'appui nécessaire en termes d'information, de formation à la gouvernance démocratique, et à la négociation sociale. *Car le constat est que, là où les institutions traditionnelles sont en faillite, les efforts de développement s'avèrent impossibles. Là où elles sont en bonne santé, le travail en est facilité. Cette tâche revient naturellement aux autorités communales.*** En terme également d'appui matériel et financier approprié, cet appui est à définir suivant les services rendus, *car l'administration traditionnelle aussi à un coût.*

5) Introduire dans le programme de l'éducation de base dans toutes les écoles et l'éducation civique pour adulte un module sur la connaissance et le respect des traditions afin de préparer la nouvelle génération, et les futures élites dans l'esprit d'ouverture, celle endogène fondée sur le partenariat et le diadoque permanent entre les différents communautés de notre pays ; Population cible : les enseignants de tous niveaux. Ce volet doit être pris en charge par le Ministre de l'Education de Base

6) La communication

La question des langues nationales est au cœur de la problématique de la communication. Comment le Mali officiel et le Mali réel peuvent –ils communiquer, échanger, unifier leurs idées et ensuite leur effort ?

Le constat :

Langues nationales parlée au mali	<u>Présence par région</u>
Bamanan Kan	
Manika Kan	
1. Mandé kan : Mandé N'ko	8 /8
Dioula Kan	
2. Poular (peulh)	7/8
3. Français	8/8
4. Songhoy	5/8
5. Tamasheq	4/8
6. Arabe	8/8
7. Soninké	3/8

8. Senoufo – Mianka	2/8
9. Dogoso (Dogon) Bozo.....Dogon 1/8 Bozo.....	3/8

Les Mesures: l'adaptation de l'Etat à utiliser des langues nationales;

- En encourageant les cadres à communiquer en langues locales au cours de leurs missions à l'intérieur du pays. (il s'agit de tous les cadres y compris les délégués du gouvernement).
- Autoriser rapidement l'administration locale à utiliser les langues de leur choix ; le français assurera le relais pour les relations extérieures.
- Prendre en compte l'avancement dans la fonction publique ainsi que dans la privée les connaissances des langues nationales.

Trois (3) langues au mieux

Deux (2) langues au moins

Ces mesures rétabliraient la confiance et renforceraient la culture démocratique dans notre pays.

En guise de conclusion, il faudra retenir que les problèmes liés à la mobilisation de la société civile ne relèvent pas prioritairement :

- du renforcement chaque fois répété du statut juridique des organisations de la société civile moderne,
- du renforcement des capacités institutionnelles et techniques des organisations de la société civile moderne.

Ces problèmes trouvent leur fondement dans les grandes ruptures opérées par l'aire coloniale et perpétuées dans l'administration post - coloniale. La solution réside dans la refondation de l'Etat et de la gouvernance.

Je vous remercie pour votre aimable attention